



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

CONVOCATION

Date : 19/03/2025

Envoi le : 26/03/2025

Publication le : 26/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Absents : 06

Pouvoirs : 05

Votants : 28

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, François BOUGAULT,

Absents excusés :

Mesdames Odile RITOURET, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Pascal ARRAGAIN, Erick MORCHOISNE, Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Madame Odile RITOURET avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Olivier DOUSSET.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250401-DEL_01042025_15-DE



DEL N°01/04/2025-15 TARIFS 2025 - BOUTIQUE EPHEMERE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la saison touristique à venir (juillet, août, septembre), la commune a décidé de renouveler sa boutique éphémère dans les anciens locaux de l'Office du Tourisme situés en entrée de ville.

L'idée étant de mettre ce lieu à la disposition de créateurs/créatrices qui s'engagent à ouvrir le local en continu les vendredis de 16h00 à 19h00 et les samedis de 10h00 à 19h00 de juin à août (jours fériés inclus).

Comme l'année passée, les activités de restauration, vente de produits alcoolisés ou de conseils sont exclues.

Trois périodes de mise à disposition ont été définies et ce de manière non-divisibles :

- Du 06 au 28 juin 2025
- Du 04 au 26 juillet 2025
- Du 1^{er} au 23 août 2025

La surface du local permet d'accueillir jusqu'à huit créateurs/créatrices en même temps.

Un appel à projets a été lancé le 13/03/25.

Il est précisé qu'une participation de 50 € par période sera demandée à chaque créateur/créatrice.

L'objet de la délibération de cette séance est de fixer le montant de la participation tel qu'exposé ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec chaque créateur/créatrice.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité. :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint à signer la convention d'occupation temporaire du local communal sis 9 rue Alfred Baugé avec chaque créateur/créatrice.

DÉCIDE DE FIXER le montant de la redevance d'occupation à 50€, par période de location et par créateur/créatrice.

PRÉCISE que les trois périodes définies, ci-dessus, ne sont pas divisibles.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **03 AVR. 2025**

Et sa publication le site internet de la commune le : **03 AVR. 2025**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20250401-DEL_01042025_15-DE